

Demande de morcellement – Information et documents à fournir à la DGAV – Secteur économie rurale

Cas	Documents à joindre
Dans tous les cas	Etat descriptif de tous les biens-fonds concernés par l'opération (feuille de Registre Foncier), via INTERCAPI
Dans tous les cas	Plan de fractionnement établi par un ingénieur géomètre, comportant : le tableau de mutation, les coordonnées nationales, les servitudes liées au projet et le type de zones d'affectation et leurs limites
En cas de forêt sur le bien-fonds	Sur le plan de fractionnement, indiquer la limite forestière, en précisant s'il s'agit d'une limite cadastrale ou constatée, y compris mention des éléments naturels inventoriés ou classés
En cas de morcellement d'un bâtiment en zone agricole	Remplir l'Annexe DGTL-DAC et joindre les documents mentionnés dans l'annexe : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/agriculture/Prestations/2026.02.18_Annexe_DAC-HZB_LDFR-morcellement_003_.pdf Préciser sous la rubrique « Projet », sous les « Motif(s) invoqué(s) à l'appui de la demande et but du morcellement » : la destination actuelle et future des terrains et des bâtiments ; si un bâtiment n'a plus d'affectation agricole, apporter les éléments en permettant le constat Pour obtenir des renseignements ou aider à la constitution du dossier, vous trouvez la personne de référence de la DGTL-DAC, par le biais du moteur de recherche
En cas de zone constructible ou mixte	Autorisation de la commune, avec signature de la Municipalité et indication de la conformité du morcellement à l'art. 83 LATC
En présence de l'inscription d'une mention améliorations foncières au sens de l'art. 54 LAF	Autorisation de la Commission de classification du syndicat en cours